



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
commun départemental**

**Service interministériel départemental
des ressources humaines**

Pôle social et expertises RH
sgc-dialogue-social@charente-maritime.gouv.fr

La Rochelle, le **21 MAI 2026**

Décision

Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Charente-Maritime,

Vu la convention locale signée entre la DDTM 17 et l'ASCE 17 ;

Vu la demande du 4 mai 2026 émanant de la présidente de l'ASCE 17,

Décide :

Article 1^{er} – Sous réserve des nécessités de service, une autorisation spéciale d'absence d'une journée est accordée à l'ensemble des personnels de la DDTM 17 adhérents à l'ASCE 17 et souhaitant participer à l'assemblée générale qui se déroulera le :

**mardi 2 juin 2026 à partir de 9 h 30
à la salle théâtrale de BREUIL MAGNE**

Article 2 – Les agents souhaitant participer à cette assemblée générale devront adresser une demande d'autorisation d'absence au SGCD 17, en précisant « autorisation d'absence pour assemblée générale ASCE17 », afin que celle-ci soit portée sur le logiciel CASPER.

Le directeur départemental
des territoires et de la mer de la Charente-Maritime

Xavier AERTS